

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET  
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°09-02

Séance du 31 mars 2009



Date de convocation : 12/03/09

Nombre de membres

En exercice : 38

Présents : 20

Votants : 24

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en salle des Délibérations du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Thierry SIBIEUDE, Président.

*Etaient présents* : M. RADZIMINSKI, Mme POIRET, M. DERUE, M. POTAILLON, M. GARDIN, M. GILLIS, M. LAROCHE, M. POLEHAJLO, Mme BOUCHET, M. PEZET, M. GILLET, M. CLAUDEL, M. SEIMBILLE, M. SIBIEUDE, M. FARGE, M. FEYTE, M. GROS, M. METZGER, M. POUTREL, Mme COLLIN.

*Absents excusés et pouvoirs* : M. POIRET, Mme BORGNE P. (pouvoir à M. GROS), M. VAN RENSBERGEN, M. DALLEMAGNE, M. BARENTIN (pouvoir à M. SEIMBILLE), M. BRETON, Mme CAYZAC, M. DESSE, Mme GILLOT, M. GUICHARD, M. MULLER, Mme SALGUES, M. JUMELET, Mme LIEGES, M. STARY, M. CHEVALLIER (pouvoir à M. POUTREL), M. LEBON, M. BOUCHEZ (pouvoir à M. SIBIEUDE).

**Objet** : Programme et montant de travaux pour les secteurs d'aménagement des berges en années 2 & 3 du programme pluriannuel

## LE COMITE SYNDICAL

Vu les statuts approuvés du Syndicat,  
Vu la délibération n°03-12 du 30 septembre 2003,  
Vu la délibération n°08-05 du 30 avril 2008,

Considérant la présentation faite en séance des avant-projets d'aménagement,

### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARRETE** à l'unanimité le programme de travaux pour les secteurs d'aménagement des berges de l'Oise en années 2 et 3 du programme pluriannuel conformément au tableau ci-joint ainsi que le montant total correspondant de 1 144 500 € HT.

**APPROUVE** à l'unanimité les plans de financement prévisionnels répartis entre les financeurs, le Syndicat et les collectivités concernées par les travaux comme présenté ci-dessous.

Pour l'année 2 comme pour l'année 3, les subventions n'atteindront probablement pas 80% car certains travaux de génie civil ne seront a priori pas financés par la Région Ile de France et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

De ce fait :

Pour l'année 2, la part syndicale maximale de 91 500 € ne permettant pas de compléter le plan de financement, il a été décidé que la commune bénéficiant du plus important

montant de travaux (à savoir l'Isle-Adam, pour le secteur S5T20) prendra à sa charge la différence.

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2 (748 000 € HT) est le suivant :

- (1) subventions maximales : 562 400 € ;
- (2) part collectivités concernées : 74 800 €
- (3) part syndicale : 91 500 € ;
- (4) supplément pour la collectivité bénéficiant du plus important montant de travaux (l'Isle-Adam pour l'année 2) : 19 300 €.

Pour l'année 3, la part syndicale permet de compléter le plan de financement. Il n'y a donc pas de surcoût pour les collectivités.

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 3 (396 500 € HT) est le suivant :

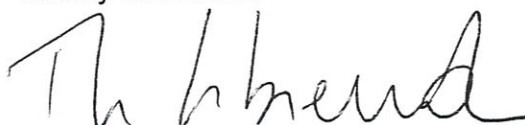
- (1) subventions maximales : 287 200 € ;
- (2) part collectivités concernées : 39 650 € ;
- (3) part syndicale : 69 650 €.

**PRECISE** les deux points suivants :

- les travaux ne seront engagés qu'après la notification de l'accord de subvention par les financeurs ;
- pour l'année 2, si les subventions s'avèrent plus élevées que prévues, le supplément à la charge de la commune de l'Isle-Adam sera diminué d'autant ;

**AUTORISE** à l'unanimité le Président à solliciter auprès du Conseil régional d'Ile de France, du Conseil général du Val d'Oise et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les subventions prévues au taux maximal pour l'opération précédemment citée au montant estimé de 1 144 500 € HT.

Thierry SIBIEUDE



Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise